

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/AG/N/URY/6
17 septembre 1996

(96-3634)

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

NOTIFICATION

La délégation de l'Uruguay a fait parvenir au Secrétariat, le 10 septembre 1996, la notification suivante concernant les mesures adoptées dans le cadre de la Décision sur les mesures relatives aux effets négatifs que le programme de réforme pourrait avoir dans les pays les moins avancés et dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (tableau NF:1).

L'Uruguay n'a appliqué aucun programme d'assistance ou d'aide alimentaire en 1995.